

Clariane finalise le plan de renforcement de sa structure financière avec la cession de son réseau d'aide à domicile Petits-fils

Paris, le 12 juin 2025 – Clariane (CLARI.PA – ISIN FR0010386334), annonce aujourd'hui la signature d'un accord portant sur la cession de son réseau Petits-fils à Crédit Agricole Santé & Territoires, pour une valeur brute de cession de €345 millions. Sous réserve de la levée de conditions suspensives usuelles, le closing de cette opération interviendra au troisième trimestre 2025.

La cession du réseau Petits-fils, réalisée à l'issue d'un processus compétitif, vient parachever, six mois avant le terme fixé, la réalisation du plan de renforcement de sa structure financière annoncé par Clariane le 14 novembre 2023, plan qui comportait notamment un programme de cession d'actifs pour un montant brut de €1 milliard.

Les différents actifs opérationnels cédés dans le cadre de ce programme l'ont été dans de bonnes conditions de valorisation, avec un multiple d'EBITDA moyen autour de 14x, contribuant au renforcement du bilan de la société.

Créé en 2007, Petits-fils est reconnu pour la grande qualité des services qu'il permet d'apporter aux personnes âgées à leur domicile, au travers de prestations d'aide à l'autonomie, aide aux repas, aide-ménagère, accompagnement et assistance administrative. Lorsqu'il a été acquis par Clariane en novembre 2018, Petits-fils opérait un réseau national de 58 agences en franchise. Six ans après, Petits-fils opère désormais un réseau de 292 agences en franchise, qui ont accompagné en 2024 près de 39 000 personnes. La contribution au chiffre d'affaires de Clariane s'est élevée à €56 millions en 2024.

L'acquisition de Petits-fils par Crédit Agricole Santé & Territoires permettra à Petits-fils de poursuivre sa trajectoire de développement en bénéficiant de la très forte implantation de Crédit Agricole Santé & Territoires dans les territoires.

Clariane et Crédit Agricole Santé & Territoires envisagent par ailleurs de conclure un accord portant sur une convention nationale de partenariat par laquelle ils souhaitent contribuer à faciliter l'accès des aidants et des personnes fragiles à des solutions d'accompagnement et de soins adaptées, au plus près de leur lieu de vie.

Sophie Boissard, Directrice Générale du Groupe Clariane, a déclaré :

 En novembre 2023, dans un contexte financier fortement dégradé pour le secteur, Clariane annonçait le lancement d'un plan de renforcement de sa structure financière pour un montant total de €1,5 milliard. Grâce à l'engagement indéfectible de nos équipes et au plein soutien de nos actionnaires, ce plan a pu être mené à bien en 18 mois. Conjugué avec l'accord d'amendement et d'extension du crédit syndiqué signé en février 2025, il nous permet de renforcer notre bilan et de retrouver un accès normalisé au financement. Forts de ces réalisations, et portés par la dynamique de notre projet d'entreprise « A vos côtés » et du programme « Mieux vous soutenir », nous abordons les prochains mois avec détermination et confiance.



Avertissement

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document du fait d'un certain nombre de risques et incertitudes décrits au Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 7^{er} avril 2025 sous le numéro d'enregistrement D.25-0209 disponible sur le site internet de la Société (www.clariane.com) et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). Toutes les déclarations prospectives incluses dans le présent document ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Clariane S.E. ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ni Clariane, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, affiliés ou conseillers n'acceptent de responsabilité quant au caractère raisonnable des hypothèses ou des opinions émises ou de la probabilité de réalisation des projections, des perspectives ou des rendements. Toute responsabilité pour de telles informations est expressément exclue. Rien dans ce document n'est, ou ne doit être considéré comme, une promesse ou une déclaration pour l'avenir. En outre, aucune déclaration contenue dans ce document n'est destinée à être ou ne peut être interprétée comme une prévision de résultats. Les performances passées de Clariane ne peuvent pas être considérées comme un guide pour les performances futures.

Les principaux indicateurs alternatifs de performance (IAP), tels que les notions « d'EBITDA », « d'EBIT », « d'endettement net » ou encore de « levier financier », font l'objet d'une définition accessible dans le Document d'Enregistrement Universel disponible sur le site internet de la société.

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 63 000 collaborateurs du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 personnes accompagnées et soignées dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias...), les établissements et services de santé spécialisés (Inicea, Ita, Grupo 5...) ainsi que les domiciles et habitats partagés (Petits-fils, Ages & Vie...).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris, Section B, depuis novembre 2006. Le Groupe a intégré l'indice SBF 120 ainsi que l'indice CAC® SBT 1.5° le 23 septembre 2024.

Euronext ticker: CLARI.PA – ISIN : FR0010386334

Stéphane Bisseuil

Directeur des Relations Investisseurs
+33 6 58 60 68 69

stephane.bisseuil@clariane.com

Benoît Lesieur

Directeur adjoint des Relations Investisseurs - ESG
+33 6 64 80 15 90

benoit.lesieur@clariane.com

Julie Mary

Responsable des relations presse
06 59 72 50 69

julie.mary@clariane.com

Florian Bachelet

Responsable des relations presse
06 79 86 78 23

florian.bachelet@clariane.com

